

Position ADNA sur MOTION CAPG de décembre 2020

Le conseil de communauté de la CAPG a adopté lors de son conseil de décembre 2020 une motion relative aux nuisances aériennes générées par l'aéroport de Cannes Mandelieu sur le bassin de vie de Cannes-Grasse. Cette motion, qui souligne la vision commune de CAPG et CAPL des nuisances insupportables provoquées par l'Aéroport de Cannes-Mandelieu sur le territoire des deux Communautés d'Agglomérations, démontre à quel point la présence de cet aéroport et son intense activité sont rejetées par l'ensemble de la population et leurs élus.

Cette motion s'oppose aussi au projet de mise en œuvre d'une trajectoire d'atterrissage satellitaire par le Nord-Ouest seule alternative actuelle à la VPT.

Si cette nouvelle trajectoire, qui, d'après la première étude de la DGAC, impacte trois fois moins de foyers du bassin de vie et avec une moindre nuisance compte tenu de son altitude et de son profil que l'actuelle VPT, est non acceptable et rejetée par la CAPG, il coule de source que l'actuelle VPT avec des nuisances bien supérieures doit être reconnue comme non acceptable et rejetée aussi par la CAPL.

Ce constat doit conduire les deux agglomérations à décréter que les deux seules alternatives acceptables pour assainir cette situation sont :

- Soit imposer que toutes les arrivées et départs de jets se fassent par la mer,
- Soit purement et simplement interdire la fréquentation des jets sur cet aéroport, et faire imposer cette solution auprès des autorités compétentes.

Notre association, dont l'objectif est de lutter contre les nuisances aériennes, soutient la logique sous-jacente de la motion à savoir : la demande de limitation et de régulation voire la suppression de ce trafic que nous réclamons d'ailleurs depuis plusieurs années. En revanche, il est nécessaire d'aller plus loin et il devient urgent de stopper très rapidement l'utilisation de la VPT, bien plus impactante pour des zones densément urbanisées que la trajectoire alternative.

Une solution du type "peu importe les nuisances pourvu qu'elles restent chez les autres" est la seule qui ne soit ni digne ni acceptable.



Annexe à la position de l'ADNA sur motion CAPG de décembre 2020

L'ADNA dénonce depuis longtemps l'anachronisme de l'aviation d'affaire et de tourisme de luxe sur l'aéroport de Cannes-Mandelieu sur le plan environnemental et climatique et n'a pas cessé de demander une limitation du trafic. En octobre, nous avons d'ailleurs organisé une manifestation, dans le cadre d'une action nationale pour la diminution des émissions de CO2 du transport aérien, et demandé la diminution des vols de jets privés qui sont à la fois une aberration environnementale, un marqueur d'inégalité sociale, mais aussi un facteur de pollution avéré. Les maires de Mouans Sartoux et de La Roquette, deux communes qui appartiennent à la CAPG se sont joints à cette manifestation.

Dans la mesure où, jusqu'à présent, ni les élus de la CAPL ni les élus de la CAPG n'ont jamais remis en cause l'activité de l'aéroport tant sur le plan local qu'en l'inscrivant dans le contexte actuel de réchauffement climatique, le projet de trajectoire alternative satellitaire apparaît **comme la solution de moindre nuisance la plus rapide et efficace** à mettre en œuvre. Ce projet ne supprime certes pas les nuisances mais permet au moins d'en diminuer l'impact sur nos concitoyens (rappelons que le nombre de riverains impactés va être divisé par 3 et avec un niveau de nuisance inférieur !).

Nous ne devons oublier ni que, même si l'activité de l'aéroport était seulement restreinte certaines populations continueraient à être survolées dans des conditions de nuisance inacceptables, ni que, jusqu'à présent, la CAPG ne s'est jamais engagée pour défendre les habitants de La Roquette sur Siagne, Mouans-Sartoux et Pégomas. Il y a fort à craindre que si le projet de mise en place de la nouvelle trajectoire était écarté, la même CAPG laisserait sans état d'âme les habitants survolés par la VPT subir les mêmes nuisances qu'auparavant.

Le projet de la DGAC a donc un triple mérite :

- Motiver des élus qui, jusqu'à présent, n'avaient montré que peu d'intérêt pour le sujet, au point d'être surpris par l'évolution de la situation pourtant dénoncée depuis plusieurs années par l'ADNA et qui a été l'objet de présentations et de débats au sein de la CCE à laquelle ils participent
- Diviser par trois le nombre de riverains impactés par les nuisances des survols.
- Augmenter l'altitude d'approche des avions de 1000 pieds environ par rapport à la VPT

La CAPL se doit de s'inspirer de l'engagement des élus de la CAPG pour la protection de ses concitoyens pour aboutir à une solution permettant de soulager les habitants des communes de Cannes La Bocca, Le Cannet, et Mougins des nuisances inacceptables qu'ils subissent depuis plus de 20 ans du fait de l'activité d'aviation d'affaire sur l'actuelle trajectoire et de tourisme mais aussi de l'aviation légère de loisir et d'école (plus de 20 000 plaintes des riverains en juillet – août 2020)

Nous ne pouvons que souscrire à la demande de la CAPG de diminuer et réguler le trafic, mais pour réellement soulager la population il faut aller plus loin en demandant **la suppression de toute activité aérienne au-dessus des zones habitées**, en limitant suffisamment le trafic pour que les seuls décollages et atterrissages autorisés à Cannes soient ceux par la mer, et que l'activité d'aviation légère soit fortement diminuée de jour comme de nuit.